

Enquête publique Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Modification n°1

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est un document d'urbanisme qui fixe les règles générales d'utilisation du sol sur tout le Territoire Marseille Provence, permettant ainsi de doter le territoire d'une vision cohérente d'aménagement sur 15 ans. C'est un document évolutif pour lequel des modifications sont apportées au fil du temps en fonction des usages et de la réglementation.

Après une année de mise en œuvre et pour gagner en efficacité et faciliter l'appropriation des règles pour tous, certaines adaptations techniques ou rédactionnelles doivent être réalisées. Pour ce faire, le règlement écrit, le règlement graphique, et l'OAP Qualité d'Aménagement et des Formes Urbaines seront ajustés.

Concrètement, il s'agira de :

- Reformuler, préciser ou adapter certains articles du règlement pour optimiser leur appropriation
- D'améliorer les croquis dans le règlement
- De mettre en concordance les planches graphiques de détail et les planches graphiques générales.

Ces adaptations mineures n'auront aucun impact sur les grandes orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Vous pouvez à partir du 10 mai prochain vous exprimer sur le sujet !

L'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera consultable dans notre commune : du 10/05/2021 au 11/06/2021, incluant 1 date de permanence : le mardi 08/06/2021 de 14h à 17h

L'enquête publique et la permanence se dérouleront à la mairie du Rove au 4 Rue Jacques Duclos 13740 LE ROVE

Vous pourrez également formuler vos observations et propositions à l'adresse suivante :
enquetepublique-pluimp-modif1@mail.registre-numerique.fr

+ d'infos sur : <https://www.ampmetropole.fr/plu>
<https://www.registre-numerique.fr/enquetepublique-pluimp-modif1>
[Télécharger l'avis](#)

Ouverture de la concertation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Par délibération n°001-9651/21CM du 18 Février 2021 et en application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, la Métropole Aix-Marseille-Provence a défini les modalités de la concertation relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Marseille-Provence. **Les objectifs principaux poursuivis de la modification sont les suivants :**

- Assurer l'adaptation du PLUi à la dynamique du Territoire ;
- Assurer l'amélioration de la prise en compte des risques naturels ;
- Poursuivre les efforts engagés en matière environnementale et patrimoniale. **Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation selon les modalités ci-dessous :**
 - En les consignant dans les registres susmentionnés (disponible à la mairie du Rove au 4 Rue Jacques Duclos 13740 LE ROVE aux horaires d'ouvertures
 - En les adressant par mail à l'adresse susmentionnée : concertation-pluimp-modif2@mail.registre-numerique.fr
 - Et/ou en les adressant par courrier à l'attention de la Direction de La Planification et de l'Urbanisme du Conseil de Territoire Marseille Provence BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02 Cet avis sera également publié sur le registre numérique à l'adresse web suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/concertation-pluimp-modif2>

Enquête publique Plan de Déplacements Urbains

Le Plan de déplacements urbains d'Aix-Marseille-Provence Métropole a pour objet de définir l'organisation des déplacements des personnes et des marchandises.

Vous pouvez dès lors et déjà vous exprimer sur le sujet !

L'enquête publique du Plan de Déplacements Urbains sera consultable dans notre commune : du 20/04/2021 au 21/05/2021.

L'enquête publique se déroulera au sein de la mairie du ROVE au 4 Rue Jacques Duclos 13740 LE ROVE